



**Relevé de Décisions
Bureau Restreint 4 Septembre 2007**

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – P Gouard – E Marliot – B Bonneau – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – C Peyras - B David- C Aulnette – S Lasseaux

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1.1	<u>Procédure sur les mises en conformité statutaires des CDVoile</u>
Décision 1	<p>Le BR adopte les 2 types de procédures ci-après :</p> <p>CDVOILE de Type 1 : Il s'agit des CDVoile qui ont adressé soit des projets de textes à la FFVoile, en vue de tenir une AGE, soit des textes votés en AGE mais qui nécessite des corrections, non réalisées et/ou non transmises à la FFVoile.</p> <p>Le BR de la FFVoile adopte le principe de relance et de mise en demeure pour les CDVoile de type 1 qui à ce jour ne seraient pas à jour de leur mise en conformité statutaire, que ce soit pour leurs statuts ou leur RI, et valide le mode opératoire suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1) envoi d'un courrier recommandé et d'un email aux CDVoile concernés, avec copie à la ligue concernée, leur rappelant leurs obligations de mise en conformité de leurs textes et ce, depuis fin 2004, en faisant référence aux différents échanges de courriers, d'emails. Ce courrier précisera l'obligation de prise de contact avec le Département de la Vie Fédérale, sous un délai de deux mois maximum, à la date d'envoi du courrier/email.2) A la suite de ce courrier :<ul style="list-style-type: none">- Option 1 : soit prise de contact du CDVoile avec la FFVoile dans le délai imparti :* pour transmission des textes votés par le CDVoile ainsi que la date de l'AG ayant procédé au vote. Le dossier est alors clos* pour comprendre l'explication de cette non mise en conformité. Dans ce cas, exigence d'un engagement écrit signé du président du CDVoile :<ul style="list-style-type: none">▫ à tenir une AGE avant le 30/11/2007 avec pour ordre du jour le vote de la conformité des statuts/ri▫ à envoyer à la FFVoile avant le 31/12/2007 les textes votés. <p>S'il y a non respect de ces dispositions, le BR proposera au CA la suppression du CDVoile.</p> <p>-Option 2 : soit absence de prise de contact du CDVoile avec la FFVoile dans le délai imparti (vraisemblablement CDVoile qui n'existe plus), le BE proposera au CA la suppression du CDVoile.</p> <p>Un état des lieux sur ses mises en demeure sera présenté au BE de Novembre 2007, avant le CA de Novembre 2007 Pour le détail, voir le tableau en annexe 1</p> <p>CDVOILE de Type 2 : Il s'agit des CDVoile qui n'ont aucun fonctionnement, pas d'élus désignés par les clubs à notre connaissance ou dont la ligue a émis le souhait de la dissolution de ces derniers (Voir le tableau en annexe 1).</p> <p>Le BR propose au CA la dissolution du CDVoile</p>

<p>1.2 Décision 2</p>	<p><u>Ouverture du montant de prélèvement autorisé sur les comptes clubs par la FFVoile</u></p> <p>Le BR décide à l'unanimité, d'ouvrir tous les montants d'autorisation de débit des clubs à 25 000 €, ce qui devrait éviter un blocage de prise de licence. Une limite est toutefois proposée, pour éviter un débit abusif d'un club. Il est précisé qu'une demande particulière d'autorisation supérieure à 25 k€ pourra toujours être acceptée sur demande de la structure</p>
<p>1.3 Décision 3</p>	<p><u>Point sur concours club Planète Thalassa</u></p> <p>Compte tenu du faible retour de film, le BR propose de faire une relance directe par mail à partir du fichier Licenciés afin de motiver des personnes qui n'auraient pas eu l'information de participer au concours lancé par notre partenaire. Henri Giraud est chargé de l'action. Une relance est également faite par téléphone au niveau d'une cinquantaine de clubs.</p>
<p>1.4 Décision 4</p>	<p><u>Point sur l'organisation statutaire des commissions rattachées aux départements et au BE</u></p> <p>Le BR décide à l'unanimité l'organisation du fonctionnement des commissions ci-après :</p> <p>Commission Handivoile Henri Giraud assure avec Cecile Hovsépian la coordination de la gestion des actions handivoile (y compris le suivi budgétaire) en s'appuyant sur JJ Dubois pour le haut niveau et sur Pierre Luc Blanc pour le développement en relation avec Pierre Saint Marty</p> <p>Sport en Entreprises Henri Giraud assure avec Cecile Hovsépian la coordination générale de la gestion des actions sport en entreprise (y compris le suivi budgétaire) en se coordonnant avec les deux départements et Claude Thourot selon que l'action soit du domaine Voile légère ou Habitable.... Le DTN pourvoira au remplacement de Patrick Cormery (CTN) par un CTS en charge du dossier Martine Loubatié assure le secrétariat de la commission</p> <p>Commission Féminine Henri Giraud assure avec Cecile Hovsépian la coordination générale de la gestion des actions commission féminine (y compris le suivi budgétaire). La commission se rapproche des différents départements et commissions afin de mettre en œuvre les meilleurs projets de la commission sous le contrôle du BE. Le DTN désigne un Cadre Technique chargé du suivi de la Commission (Lise Vidal)</p>
<p>1.5 Infos</p>	<p><u>Information sur les séminaires permanents clubs et ligues</u></p> <p>Présentation du programme des séminaires et dates retenues : Permanents des Ligues 8 et 9 Octobre à Paris Directeurs des grands Clubs 27 et 28 Novembre 2007 Séminaire des directeurs de Clubs des Ligues moins structurées 7 Décembre</p>
<p>1.6 Décision 5</p>	<p><u>Point sur le mode de délivrance de la licence temporaire 2007</u></p> <p>Le BR décide à l'unanimité de maintenir le système de délivrance des licences temporaires en saisie direct sur le site internet de la FFVoile, de maintenir la procédure pour les clubs amenés à délivrer un grand nombre de licences (chiffre fixé à 50) sur un même événement ou en cas de panne du serveur FFVoile. Le BE maintient pour l'année 2008 à titre dérogatoire l'édition de carnets papier, contrairement à une précédente décision mais en faisant payer aux clubs les frais de productions et d'envois des carnets. Le prix de la licence resterait identique entre la délivrance par carnet ou par Internet.</p>
<p>1.7 Décision 6</p>	<p><u>Tops club 2007</u></p> <p>Comme en 2006, les 3 Tops (Clubs, EFV et sportifs) seront organisés en une seule et même cérémonie au siège de la FFVoile le 8 Décembre 2007</p>

1.8	<u>Demande d'affiliation de la Classe Open 9.50 et autres affiliations associations et établissements</u>
Décision 7	Associations locales Le BR prononce à l'unanimité l'affiliation définitive de : Union du Yachting Cannois – Ligue Côte d'Azur Association Croiseurs Hauturiers de Mayotte Section Voile –
Décision 8	Association de Classes La demande de d'affiliation de la Classe 9.5 est repoussée au prochain BE après étude par la commission Habitable, Mrs Conti et JB Mothes Masse
2	DEPARTEMENT HABITABLE
2.1	<u>Point sur les TP 52 suite au désengagement du IYCHyères.</u>
Décision 9	Sujet à mettre à l'ordre du jour de la commission organisation d'épreuves
3	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
3.1	<u>Compte rendu des championnats de France et rappel d'attribution faite pour 2008,2009 et à suivre</u>
Infos	Information sur le bilan (y compris la représentation des clubs par Ligues et classements général des ligues) des championnats Minimes et Espoirs. Un courrier sera adressé à Gradian, aux 3 clubs Brestois et à la ligue suite aux dysfonctionnements de l'organisation du Championnat Espoir, notamment par rapport au cahier des charges qui avait été signé. Rappel : pour le championnat de France Minime, attribution au CDV 56 jusqu'en 2009 Rappel : pour le championnat de France Espoirs : * Glisse, attribution à la ligue Poitou Charente jusqu'en 2009 * Extrême Glisse, attribution pour 2008 à l'association Mers les bains et pour 2009 à l'association six fours Wind Surf * Solitaire équipage, USAM de Brest pour 2008 d'après décision du BE du 12/10/2006 mais la décision est à revoir lors du prochain BE eu égard au non respect du cahier des charges sur l'édition 2007et en fonction de la réponse au courrier précité de la FFVoile.
4	REGLEMENTATION
4.1	<u>Point sur le règlement sportif</u>
Infos	Présentation complète lors du BE des 4 et 5 Octobre avec projet de validation lors du CA de Novembre pour une application en 2008. Le Classement national individuel des coureurs sera inclus, les autres types de classement viendront ensuite car 2008 sera une année expérimentale. Des modifications seront apportées aux règlements des directeurs de course. Inclusion d'un article sur les « voiliers » et à venir sur les « classes » Un « chapeau « Arbitrage » devra être créé ainsi que sur la représentation des délégations nationales.
5	DIVERS
5.1	<u>Création d'un groupe de travail pour les RSO</u>
Décision 10	Le BR décide de créer ce groupe de travail avec Jean Bertrand Mothes Masse, Christian Peyras, Loïc Ponceau, Dominique Serre. Les objectifs et missions de ce groupe de travail restent à revoir par le BE par rapport à la soumission proposée.

5.2	<u>Points sur les sujets à traiter lors du prochain conseil des ligues</u> A traiter en BE
5.3	<u>Date prochain BR</u> A définir début Octobre
5.4	<u>Guide du Dirigeant</u> * Fiche du Certificat médical : Le BR décide de maintenir la fiche y compris avec la mention de certificat médical obligatoire pour les étrangers. Il décide qu'une démarche les parlementaires, le cabinet du ministre chargé des sports et le CNOSF soit entreprise pour tenter de faire modifier la loi sur ce point et acter de la vraie difficulté d'application de ce point * Fiche sur le CQP : Prévoir une fiche précisant que le CQP est en cours d'instruction en demandant à la commission nationale de valider ou modifier la formulation.